



Scénarii - Rentrée universitaire 2020

Version en date du 31 Août 2020

L'évolution du contexte sanitaire dans les mois à venir conduit à considérer l'ensemble des paramètres déclenchant un scénario sur un site ou l'ensemble des sites et la mise en œuvre d'actions concrètes.

Une réunion du CT et du CHSCT en date du mercredi 26 août a permis de finaliser les conditions de travail des personnels et les conditions d'accueil des usagers pour l'année universitaire 2020/2021, en tenant compte des évolutions possibles de la pandémie.

4 scénarii possibles sont été définis et validés par les instances représentatives des personnels et les mesures appliquées pourraient être appelées à être modifiées en fonction de nouvelles consignes sanitaires.

Dès lors, quatre types de scénarii, évolutifs, sont prédéfinis :

- **Scénario Vert** : Disparition du virus, retour à la normale ou situation avec peu d'incidences
- **Scénario Jaune** : Le virus circule encore sur le territoire national mais aucune menace directe pour l'université de Franche-Comté ou les membres de sa communauté.
- **Scénario Orange** : Des risques accrus sont identifiés par les autorités sanitaires et administratives sur notre territoire.
- **Scénario Rouge** : Tout ou partie de l'établissement est fermé sur décision des autorités sanitaires et administratives.

La cellule de crise via la décision du président de l'université déclenche l'un des scénarii, en concertation avec les autorités sanitaires et administratives.

Les modalités de mise en œuvre de ces scénarii sont précisées par thématiques dans les parties suivantes.

Le scénario Vert, scénario habituel de fonctionnement, n'étant pas – voire peu – probable, il n'est pas abordé ci-dessous.



	Scénario jaune	Scénario orange	Scénario rouge
Information, Communication	L'information et la communication sont réalisées dès le déclenchement du scénario par e-mailing, par voie d'affichage, lors des réunions de rentrée, sur le site internet et réseaux sociaux de l'établissement.	L'information et la communication sont réalisées dès le déclenchement du scénario par e-mailing, par voie d'affichage, lors des réunions de rentrée, sur le site internet et réseaux sociaux de l'établissement.	L'information et la communication sont réalisées dès le déclenchement du scénario par e-mailing, par voie d'affichage, lors des réunions de rentrée, sur le site internet et réseaux sociaux de l'établissement.
Port du masque pour les usagers et les personnels	Le port du masque est obligatoire en toutes circonstances.	Le port du masque est obligatoire en tout temps et en toutes circonstances, et la distanciation physique de 1m doit être respectée.	Mode PCA – Plan de continuité d'activité.
Instances	Suivant décision de la Présidence.	À distance.	À distance.
Conditions de travail	Le travail en présentiel est la règle. Le travail à distance est possible deux jours par semaine pour limiter la concentration des personnes dans les bureaux. Les personnes fragiles travaillent à distance. Les personnes devant œuvrer sur place sont présentes 5 jours par semaine.	Le travail à distance est privilégié. Les personnes fragiles travaillent à distance. Les personnes devant œuvrer sur place sont présentes au maximum des possibilités.	Les personnels rattachés au site concerné travaillent à distance. Les personnes fragiles travaillent à distance.
Formation des personnels	De préférence en présentiel.	À distance.	À distance.
Occupation des bureaux	La distanciation physique doit être respectée.	On privilégie un agent par bureau.	Les sites concernés sont fermés.
Réunions en présentiel	Les réunions sont autorisées, avec port obligatoire du masque en toutes circonstances. Après chaque réunion, la salle doit être aérée.	Les réunions ne sont possibles que sur autorisation après demande motivée aux Fonctionnaire sécurité défense (FSD) et Conseiller de prévention (CP).	Les réunions en présentiel sont interdites, et doivent se dérouler à distance.
Personnes extérieures	Sont autorisées à fréquenter les locaux.	Seules sont autorisées :	Locaux fermés.



		-les entreprises et les prestataires amenés à intervenir sur site -les personnes individuelles sur rendez-vous.	
Colloques, événements et sorties de terrain	Les organisateurs de colloques et séminaires demanderont l'autorisation aux Fonctionnaire sécurité défense (FSD) et Conseiller de prévention (CP). Les organisateurs devront indiquer aux participants comment les consignes en vigueur au moment de l'événement seront prises en compte et préciser quels moyens seront mis en place pour vérifier qu'elles seront respectées.	Interdits en présentiel.	Interdits en présentiel.
Enseignements	Les enseignements sont maintenus en présentiel. Le port du masque est obligatoire en toutes circonstances.	Les étudiants ou personnels issus de zones de circulation très active du virus ne sont pas autorisés à se rendre dans les locaux. Les enseignements en présentiel seront conditionnés aux règles sanitaires (distanciation physique). Le recours à l'enseignement à distance peut s'avérer alors nécessaire.	Les locaux sont interdits aux usagers. Les enseignements sont intégralement réalisés à distance.
Locaux d'enseignement	Chaque composante a organisé ses capacités de salle, ses flux et ses sens de circulation. De préférence, à l'entrée de chaque salle, le nombre de sièges conseillé pour le respect des mesures de distanciation physique est indiqué.	À l'entrée de chaque salle, le nombre de places autorisées est indiqué.	Accès aux locaux interdits.
Accueil du public	Les accueils sont aménagés de façon à	Réception du public sur rendez-vous.	Pas de réception du public, sauf cas particuliers



	pouvoir recevoir du public en sécurité.	Dématérialisation des échanges	(SUMPPS, médecine préventive) Dématérialisation des échanges
Bibliothèques	Ouvertes dans le respect des consignes sanitaires. Public : tous les publics y compris les extérieurs. La fourniture à distance de la documentation électronique et le prêt devront rester privilégiés. (cf. note SCD)	Ouvertes dans le respect des consignes sanitaires. Public : tous les publics hors zones de circulation très active du virus, y compris les extérieurs hors zones de circulation très active du virus. La fourniture à distance de la documentation électronique et le prêt devront rester privilégiés. (cf. note SCD)	Fermées. La fourniture à distance de la documentation électronique et le prêt deviennent la règle.
Lieux de convivialité, lieux d'accueil des étudiants	Ouverts dans le respect des consignes sanitaires. Lieux de restauration gérés par des étudiants : la distribution de denrées (nourriture, boisson) est interdite. Distributeurs ouverts sous réserve du respect des consignes sanitaires et gestes barrières.	Ouverts dans le respect des consignes sanitaires (consignes renforcées). Distributeurs ouverts sous réserve du respect des consignes sanitaires et gestes barrières.	Fermés.
Activités sportives et culturelles	Ouvertes dans le respect des consignes sanitaires.	Selon le respect des consignes ministérielles.	Mode PCA - Plan de continuité d'activité.
Déplacements professionnels en France et à l'étranger	Autorisés sous condition. Saisir le Fonctionnaire sécurité défense (FSD).	Interdits.	Interdits.
Autres situations : accueil d'étudiants dans les bureaux des enseignants, activités particulières	Application des consignes sanitaires en vigueur : port du masque obligatoire en toutes circonstances.	Application des consignes sanitaires en vigueur : port du masque et distanciation.	Interdits.